

Note de présentation des comptes administratifs 2018

Présentation générale du contexte et des résultats

I. Le Budget principal

1. **Les épargnes du budget principal**
2. **Les recettes de fonctionnement**
 - 2.1. Les impôts et taxes
 - 2.2. Dotations et participations
 - 3.3. Les autres recettes d'exploitation
3. **Les dépenses de fonctionnement**
4. **Evolution de la situation financière et des ratios financiers**
5. **Les ressources d'investissement**
6. **Les dépenses d'investissement (courant et projets structurants)**
7. **L'encours de la dette**
8. **Résultats et épargnes du Budget principal**

II. Les budgets annexes : Inovalée, le Bas Charlaix

III. Résultats consolidés

Présentation générale du contexte et des résultats

Le compte administratif de la collectivité est la traduction, en chiffres, de la réalité des politiques et actions menées en faveur des Meylanais, dans les différents domaines de compétences durant l'année.

Aux termes de l'article L. 2313-1-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes administratifs afin d'en saisir les enjeux.

Les comptes administratifs 2018 illustrent les efforts de rigueur et d'économie d'une gestion réalisée au quotidien par toutes les directions de la collectivité, depuis le début du mandat, pour maîtriser l'évolution des dépenses. En cette période tendue mais aussi de mutation des institutions et des territoires, cela a permis de répondre aux missions qui sont celles de la commune tout en renforçant certains partenariats.

Durant l'année 2018, l'économie et le territoire local ont été marqués par les éléments suivants :

- La France a atteint une croissance économique de 1,8%, elle évolue peu par rapport à 2017 (1,9% en 2017),
- Le pouvoir d'achat a été orienté à la hausse (+1,4%) et l'inflation suit la tendance
- La revalorisation des bases fiscales a été fixée à 1,004% en 2017. A compter de 2018, le coefficient de revalorisation des bases fiscales est remplacé par un taux d'inflation calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre n-1 et le mois de novembre n-2.
- Les taux d'intérêt sont toujours à des niveaux bas et attractifs
- La poursuite de la baisse de la DGF, dans le cadre de la participation des collectivités aux déficits des comptes publics, laisse présager non seulement sa disparition, mais aussi la raréfaction des dotations de l'Etat,
- La poursuite de la mise en place de Grenoble Alpes Métropole en tant que Métropole avec de nouvelles conventions de gestion et la production des groupes de travail a permis des ajustements de l'attribution de compensation. Le travail se poursuit pour le transfert des dernières compétences dont les actes ne sont pas finalisés.

Sur le plan des collectivités locales on constate (données note de conjoncture banque postale) :

- **Les recettes de fonctionnement progressent de 1,6%**, les dotations versées aux collectivités ne baissent pas pour la première fois depuis 4 ans. Les recettes d'impôt sont marquées par une fiscalité atone et une utilisation du levier fiscal très limitée, en partie compensée par une assiette fiscale un peu plus dynamique qu'en 2017.
- **Croissance de l'épargne brute en 2018 (+ 4,9%)**, cette tendance de reconstitution des marges de manœuvre financières s'observerait pour tous les niveaux de collectivités.
- **La reprise des dépenses d'investissement** des collectivités locales amorcée en 2017 se confirme **(+ 6,1% en 2018)**.
- Des investissements autofinancés et un faible recours à l'endettement **(+ 0,4 % en 2018)**.

Pour Meylan :

Progression des recettes de la fiscalité directe de **0,6%**, mais baisse des recettes globales de fonctionnement de **- 1,3%**, croissance de l'épargne brute retraitée (avec les recettes et charges exceptionnelles) **+ 9,6%** et reprise de l'investissement **+ 9,4%** sans recours à l'emprunt.

Le résultat de clôture consolidé, à savoir le résultat de clôture du budget principal et des 2 budgets annexes (Bas-Charlaix et Inovallée), reports et reprises des résultats de l'année précédente inclus, est excédentaire de 1,355 M€ sans emprunt nouveau.

Pour rappel, la ville de Meylan et son périmètre de service public :

Avec 17 758 habitants en 2018 (source ministère de l'intérieur, total population DGF), la commune de Meylan compte (hors emplois fonctionnels) : 540 postes budgétaires et 333 emplois permanents à temps complet au 31/12/2018 pour :

- 87 bâtiments communaux sur 59 923 m² de surfaces utiles (hors dernière acquisition : bâtiment de l'ASPTT)
- 23 kms de pistes cyclables
- 14 parcs sur 61 ha et 1 espace naturel sensible Boucle de la Taillat
- 2 cimetières
- 10 écoles en 5 groupes scolaires pour 1420 élèves scolarisés et 6 restaurants scolaires pour 1378 enfants inscrits à la pause méridienne, soit 1050 enfants / jour avec une équipe de 30 agents de service et 100 animateurs/ATSEM
- 1 service de transport dédié au 1/3 temps pédagogique : IMS sport, musique, CINE, projets Hexagone, remise de dictionnaires, rencontres collège
- + 250€ / classe pour le transport des sorties libres
- 3 Points Accueil Jeunes (PAJ) gérés par l'association d'Horizons
- 3 crèches collectives + 3 multi-accueils offrant 184 places d'accueil en collectif soit 430 enfants accueillis sur l'année 2018 -1 relais d'assistantes maternelles
- 1 Centre d'initiation à la nature et l'environnement
- 1 Centre des Arts
- 1 Maison de la Musique et 1 conservatoire à rayonnement communal (CRC)
- 1 réseau bibliothèques (4 sites)
- 1 bâtiment archives municipales
- 2 bâtiments d'exception : Clos des Capucins, Rochasson
- 1 salle polyvalente Décibeldonne et des LCR
- 6 gymnases, 11 terrains de tennis sur 4 sites + tennis couverts, 1 piscine couverte
- 2 terrains de football et 1 stade d'athlétisme
- 1 CCAS avec notamment 1 service d'aide à la personne, 1 résidence pour personnes autonomes de 60 places (RPA), 1 point alimentaire et 1 épicerie sociale, et en partenariat actif avec 2 EHPAD
- 1 Société publique locale comme appui à la redynamisation de la zone Inovalée
- 1 Pépinière d'entreprises (sur la base d'un BEA - en cours de transfert à Grenoble Alpes Métropole)

I. Le Budget principal

1. Les épargnes du budget principal

Dans un contexte toujours en pleine évolution, les équilibres financiers montrent une hausse de l'épargne brute et de l'épargne nette pour l'année 2018 :

- **l'épargne de gestion** : Elle vise à mesurer l'épargne liée à l'activité courante des services de la collectivité. Elle est égale à différence entre l'ensemble des recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement hors frais financier. Afin d'améliorer la lecture analytique de l'épargne, des corrections sont apportées. Elles visent des réalisations budgétaires exceptionnelles.
- **l'épargne brute** : vise à mesurer l'épargne disponible pour financer des équipements et rembourser les emprunts en cours. Elle est égale à l'épargne de gestion minorée des frais financiers. Les recettes exceptionnelles seront également déduites pour obtenir « l'épargne brute corrigée »
- **l'épargne nette** vise à mesurer la part des recettes de fonctionnement disponible pour financer les investissements. Elle est égale à l'épargne brute minorée du remboursement du capital de la dette.

En 2018 les épargnes corrigées (avec recettes exceptionnelles) s'élèvent à :

- Epargne de gestion : 5,79 M€ (contre 5,48 M€ en 2017)
- Epargne brute : 5,25 M€ (contre 4,79 M€ en 2017)
- Epargne nette : 3,12 M€

La progression des équilibres financiers confirment la bonne santé financière de la collectivité.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'affichent à 29,80M€ contre 30,19 M€ en 2017. Cette légère baisse, s'explique principalement par :

- la disparition de la DGF (-30 K€)
- la fin du fond de soutien aux rythmes scolaires (-70 K€)
- pas d'indemnités d'assurances conséquentes (700 K€ sur 2017 solde de l'indemnité suite aux sinistres du gymnase des Buclos et de la bibliothèque Simone Lagrange
- une baisse des droits de mutation, recette assez irrégulière d'une année sur l'autre (+380K€ en 2017, - 270K€ en 2018)

Par grande masse, les principaux postes de recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

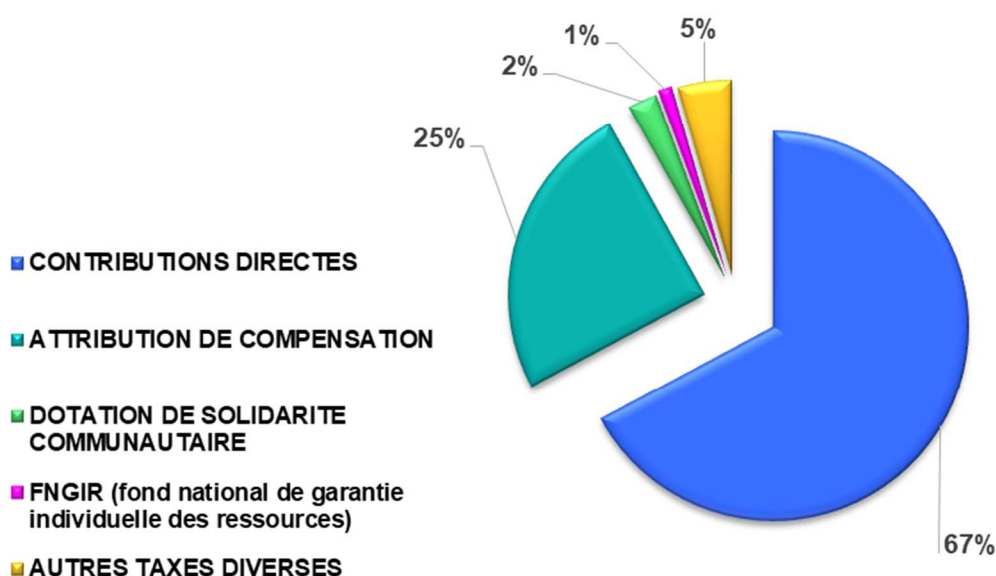
COMPTE ADMINISTRATIF / BUDGET PRINCIPAL EN M€		CA 2017	CA 2018	VAR CA2018/ 2017
FONCTIONNEMENT				
Impôts et taxes	contribution directe + fiscalité transférée (FNGIR) +fiscalité indirecte (AC, DSC, autres taxes.)	23,23	23,36	+ 0,6%
Dotations et subventions	DGF+ compensation fiscale+ DCRTP+CAF+ autres collectivités	2,54	2,38	- 6,6%
Autres recettes d'exploitation	revenus immeubles, atténuation de charges, produit des services, produits des cessions d'immobilisations...	4,42	4,07	- 7,9%
TOTAL RECETTES REELLES		30,19	29,81	- 1,3%

2.1 . Les impôts et taxes :

Comme en 2017, les recettes d'origine fiscale proviennent pour une grande part des contributions directes (67%) et dans des proportions moindres l'attribution de compensation (25%).

Nature		CA 2017	CA 2018
CONTRIBUTIONS DIRECTES		14 846 348,00 €	15 381 421,00 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION		5 772 797,00 €	5 670 717,00 €
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE		554 745,00 €	554 745,00 €
FNGIR (fond national de garantie individuelle des ressources)		265 149,00 €	264 864,00 €
AUTRES TAXES DIVERSES	DROITS DE PLACE	20 319,86 €	12 048.37 €
	DROITS DE STATIONNEMENT	722,40 €	724,20€
	AUTRES TAXES	38 699,25 €	39 901,60 €
	TAXE SUR L'ELECTRICITE	406 145,21 €	392 568,41 €
	EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES	26 197,31 €	19 228.58 €
TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE		1 297 860,09 €	1 028 572.12 €
TOTAL		23 228 983,12 €	23 364 790,28 €

Répartition des impôts et taxes CA 2018



- LES PRODUITS DE LA FISCALITE DIRECTE (contributions directes) :

Le produit de la fiscalité directe correspond aux bases d'imposition des taxes des ménages multipliées par les taux votés par la ville. Pour rappel les taux sont inchangés depuis 2011 sur la Commune de Meylan :

TH : 13,64% -- **TFB : 26,67%** -- **TFNB : 78,09%**.

Le tableau ci-dessous concerne les produits après exonérations et abattements, alors que la revalorisation annuelle et forfaitaire s'applique aux valeurs locatives servant elles même à calculer les bases.

Quoiqu'il en soit, on constate plusieurs phénomènes expliquant les variations des produits :

TFB : + 2,20 % : La différence avec la TH s'explique par le lissage qui s'applique sur certains locaux commerciaux suite à la révision des valeurs locatives.

TFNB : + 2,54 % : hausse en lien avec le coefficient d'actualisation annuel de 1,20 % + 1,34 % de variation physique.

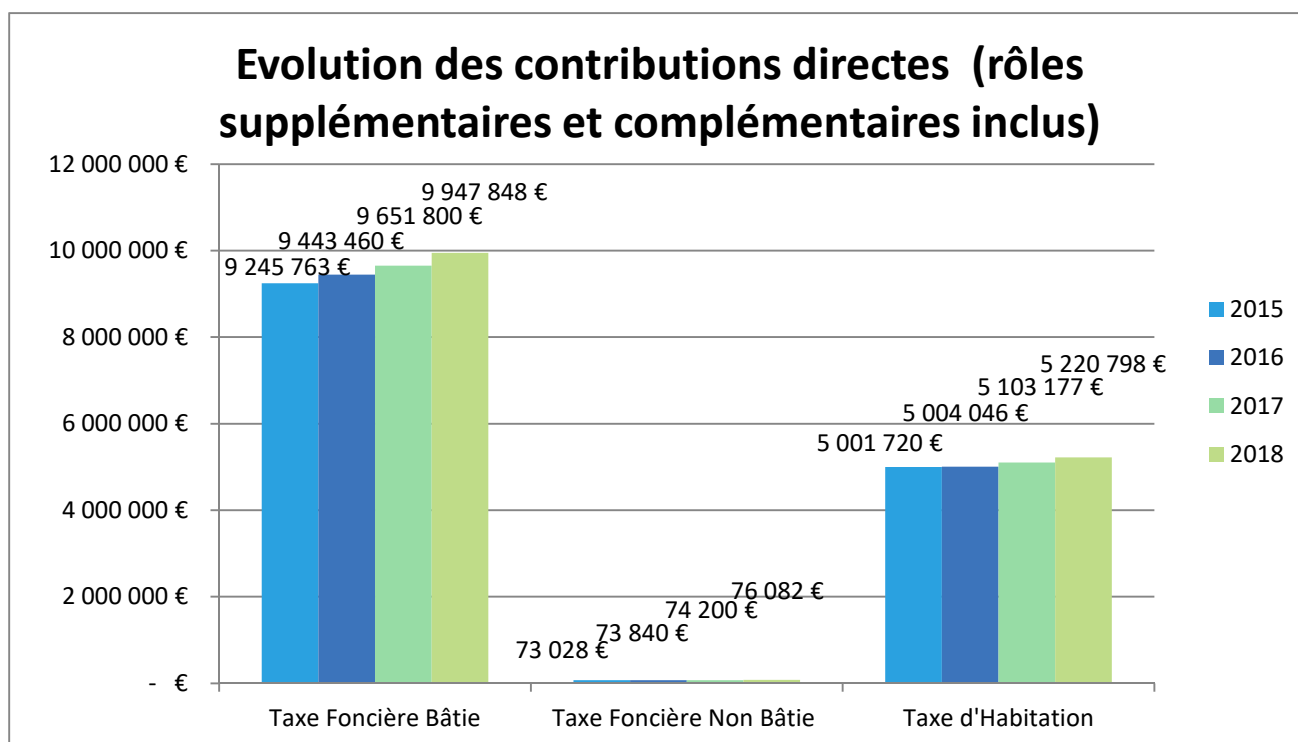
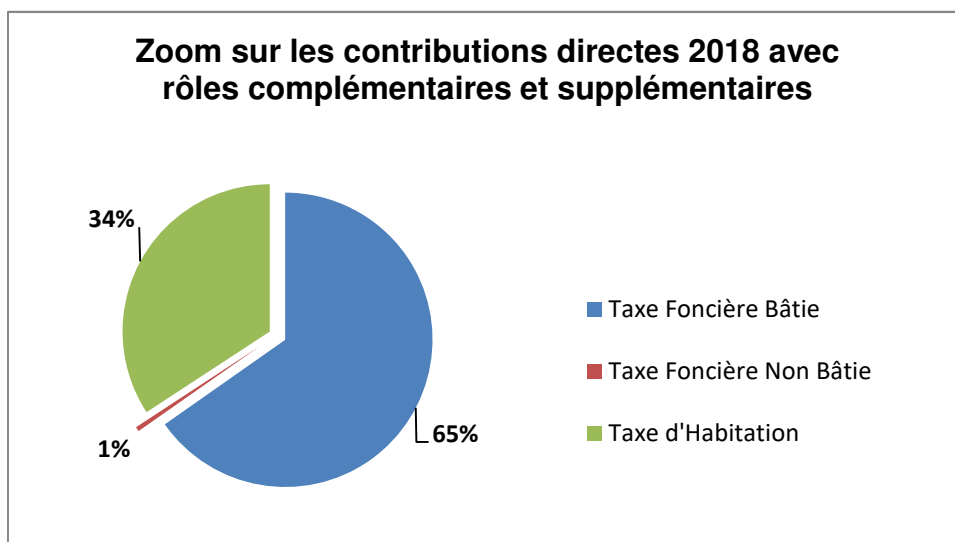
TH : + 2,32 % : Plus forte hausse que celle de la TFB car il n'y a pas d'effet de lissage qui s'applique uniquement aux locaux commerciaux donc pas concerné par la TH. Le coefficient d'actualisation 1,20 % + 1,12 % de variation physique.

	2017	2018	variation 2017/2018	
Taxe Foncière Bâtie				
TF rôles généraux	9 623 875 €	9 835 615 €	211 740 €	2,20%
Rôles Supplémentaires	27 925 €	112 233 €	84 308 €	301,91%
Rôles Complémentaires	13 184 €	123 787 €	110 603 €	838,92%
Total TFB	9 651 800 €	9 947 848 €	296 048 €	3,07%
Taxe Foncière Non Bâtie rôles généraux	74 200 €	76 082 €	1 882 €	2,54%
Taxe d'Habitation				
TH rôles généraux	5 091 352 €	5 209 296 €	117 944 €	2,32%
Rôles Supplémentaires	11 825 €	11 502 €	- 323 €	-2,73%
Rôles Complémentaires	3 987 €	12 906 €	8 919 €	223,70%
Total TH	5 103 177 €	5 220 798 €	117 621 €	2,30%
TOTAL rôles généraux	14 789 427 €	15 120 993 €	331 566 €	2,24%
TOTAL rôles complémentaires	17 171 €	136 693 €	119 522 €	696,07%
TOTAL rôles supplémentaires	39 750 €	123 735 €	83 985 €	211,28%
TOTAL hors rôles supplémentaires	14 806 598 €	15 257 686 €	451 088 €	3,05%
TOTAL avec rôles supplémentaire	14 846 348 €	15 381 421 €	535 073 €	3,60%

Les rôles supplémentaires ne concernent que l'imposition particulière d'un contribuable faisant suite, par exemple, à une **rectification** pour insuffisance de base déclarée sur les années antérieures. Alors que les rôles complémentaires concernent l'année en cours.

La croissance du produit des 3 taxes ménages (+ 3,60 % par rapport à 2017) résulte essentiellement de la variation physique (locaux nouveaux, préalablement exonérés...) alors que la revalorisation annuelle et forfaitaire des valeurs locatives indexée sur l'inflation constatée au mois de novembre N-1 était de à 1,20% au lieu de 0,40 % en 2017.

Pour rappel : début 2015, l'Etat avait décidé la suppression de la ½ part pour une catégorie de contribuables (dont veufs et veuves) pour la taxe d'habitation. Suite à la polémique engendrée, l'Etat est revenu sur sa décision à l'automne 2015 et a reporté cette réforme à 2020 : suppression de la ½ part supplémentaire contre un abattement spécifique (à confirmer).



La volonté de la commune de préserver le pouvoir d'achat des Meylanais entraîne une stabilité de la pression fiscale. Il en ressort un effort fiscal (indicateur mesurant le niveau de pression fiscale sur les ménages) d'1,140 pour la commune contre 1,1957 en moyenne pour les collectivités de la même strate.

A noter : la ville de Meylan maintient sa politique volontariste d'exonération pour les logements aidés avec une exonération totale de taxe foncière pendant 5 ans pour les logements acquis avec le concours de l'Etat ou faisant l'objet d'un bail à réhabilitation.

- FISCALITE INDIRECTE : LES PRODUITS DE LA METROPOLE :

Nature	CA 2017	CA 2018
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	5 772 797,00 €	5 670 717,00 €
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	554 745,00 €	554 745,00 €
	6 327 542,00 €	6 225 462,00 €

L'évolution de l'attribution de compensation est le résultat du travail constant des services communaux et communautaires et de la CLECT dans le cadre des différentes vagues de transfert de compétences obligatoires (voirie, urbanisme, ..) et optionnelles. Des ajustements continuent à être intégrés au calcul de l'attribution de compensation, ainsi que de nouveaux transferts (correction voirie, ouvrages d'art, mise en place du service commun emploi et insertion). Ces derniers se sont traduits en 2018, pour la commune, par une baisse de 102K€. La contribution d'investissement, désormais légalisée, a été augmentée (CF paragraphe relatif aux dépenses d'investissement)

La dotation de solidarité communautaire, quant à elle, est stable.

Le Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent (-14 K€).

Enfin, les recettes fiscales indirectes (droit de place, de stationnement, taxe sur l'électricité, emplacements publicitaires, taxe additionnelle des droits de mutation) font l'objet d'une baisse : 1 790 K€ en 2017 contre 1 493 K€ en 2018 en raison principalement de baisse des droits de mutation - 297€ par rapport à 2017.

2.2. Les dotations et participations

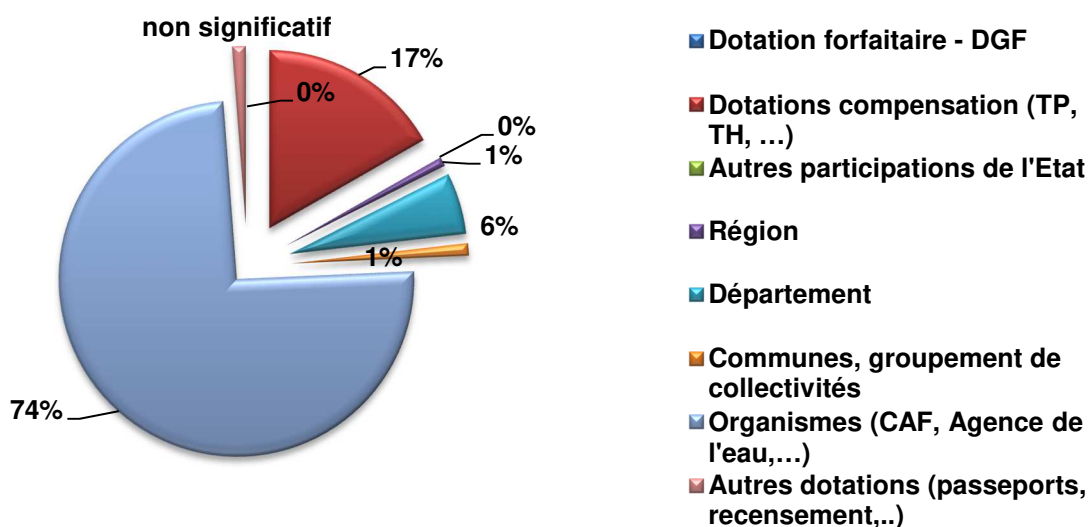
Le poste de recettes « subventions, dotation et participations reçues » totalise :

- les concours financiers de l'Etat (dont la DGF et les compensations pour réforme de la taxe professionnelles et exonérations accordées à certains redevables),
- les participations de la Métropole,
- les participations des collectivités locales
- les participations provenant de divers organismes tel la CAF dans le cadre de la mise en place de la politique enfance/jeunesse (partenariat renforcé crèche et TAP).

Ce poste passe de 2 542 K€ en 2017 à 2 375 K€ en 2018 soit une baisse de 167 K€. Les hausses de certaines dotations ne compensent pas les pertes de recettes sur ce poste.

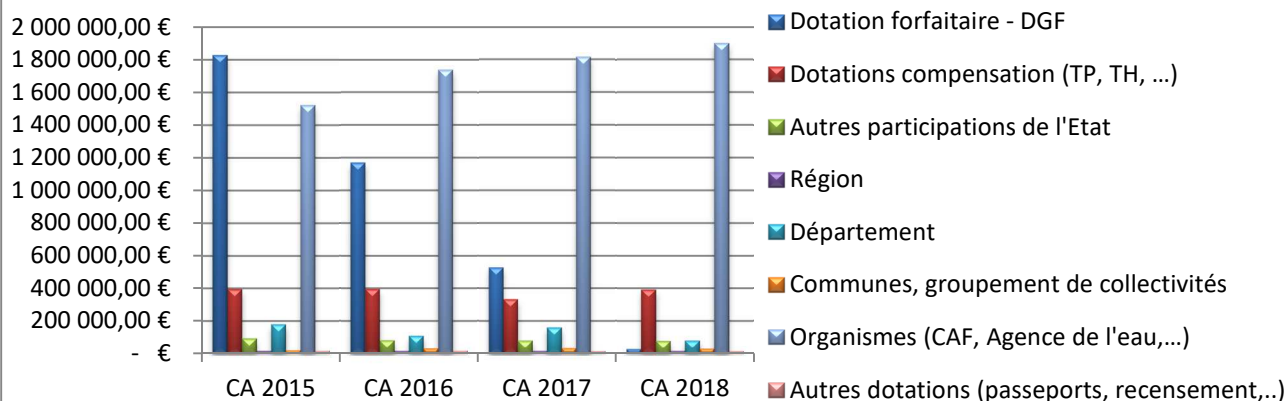
Dotations et participations (en euros)	CA 2017	CA 2018	VAR CA2018/2017	observations 2018
Dotation forfaitaire - DGF	28 647,00 €	0.00 €	-100,00%	Poursuite de la baisse de la DGF (-500K€) pour participer au redressement des comptes publics
Dotations compensation (TP, TH, ...)	392 272,00 €	398 187,00 €	1,51%	Légère hausse des dotations de compensation
Autres participations de l'Etat	77 479,12 €	0,00 €	-100,00%	Fin du fonds de soutien aux rythmes scolaires
Région	17 196,00 €	19 832,00 €	15,33%	Rattrapage subvention CRC
Département	80 528,40 €	132 634,61€	64,71%	
Communes, groupement de collectivités	31 077,93 €	26 517,62 €	-14,67%	
Organismes (CAF, Agence de l'eau,...)	1 899 906,47 €	1 769 062,64 €	-6,89%	Fin du Contrat Enfance Jeunesse
Autres dotations (passeports, recensement,...)	15 433,00 €	28 788,00 €	53,61%	Dotation supplémentaire titres sécurisés
TOTAL	2 542 539,92 €	2 375 021,87 €	-6.59%	

Origine des dotations et participations CA 2018



Le graphique ci-dessous montre les origines et l'évolution des dotations et participations sur 2015/2018 avec la disparition de la DGF en 2018 et la valorisation des dotations CAF :

Evolution et origine des dotations et participations



2.3. Les autres recettes d'exploitation

Il s'agit des produits des services, de gestion courante et des produits exceptionnels. Ces recettes sont en hausse du fait de recettes exceptionnelles en 2017 (indemnité assurance). Elles se décomposent comme suit :

Les produits d'exploitation des services :

Il convient de souligner la constante prépondérance des secteurs d'activités de la petite enfance, du scolaire devant ceux à caractère culturel et sportif.

Répartition des produits d'exploitation :

PRODUITS D'EXPLOITATION DES SERVICES	CA 2017	CA 2018	VAR CA2018 /2017	Observations 2018
RODP (abris bus gaz, bulles vente...)	11 883,88 €	9 970,63 €	-16%	Baisse rodop terrasses
Culturel (bibliothèque, CRC,...)	261 681,71 €	175 140,79 €	-33 %	Principalement CRC mais légère baisse bib et cine
Sportif (piscine des Buclos)	237 803,50 €	231 000,65 €	-3 %	Légère baisse de la fréquentation
Petite enfance (crèches)	610 006,89 €	550 296,15 €	-10%	Baisse en lien avec la réduction progressive de l'activité de la crèche familiale + baisse du taux horaire
Scolaire (restauration, garderie, TAPS,...)	668 024,22 €	861 207,13€	29 %	Le ca 2018 ne reflète pas la réalité. Une erreur impactant les 2 exercices (2017 et 2018) a été commise en comptabilisant 2 fois une recette. Néanmoins, hausse de la fréquentation de 4% pour la pause méridienne, + 9% pour les garderies. Pour rappel, les TAP ont été supprimés en septembre 2018.
Budgets annexes et autres organismes (mise à disposition, remboursement convention de gestion Métro)	406 537,51 €	288 783,41€	- 29%	L'année 2017 est non représentative (hausse significative liée à un retard CCAS + fin convention de gestion éclairage public Métro). La mise à disposition et assistance technique pour le CCAS est baisse en raison d'une plus faible participation de services de la ville.
Autres (concessions cimetière, ventes de récoltes, redevance funéraires, location divers,...)	32 355,33 €	27 973,89 €	-14%	Fluctuation en lien avec le nombre de décès
TOTAL	2 236 278,14 €	2 165 370,38 €	-3%	

Les produits de gestion courante :

Les revenus des immeubles (revenus des immeubles dont ceux des BEA de la Gendarmerie, et produits divers de gestion courante) sont en baisse de 75 K€ s'expliquant par des recettes de la piscine et des salles communales en baisse et un versement des loyers de gendarmerie en baisse (- 62 k€) avant une régularisation en 2018, consécutive à la signature tardive de la convention renouvelée pour 9 ans en 2016.

Les produits divers de gestion courante correspondent principalement aux indemnités d'assurances liés à des sinistres. La baisse significative s'explique par le versement du solde des indemnités d'assurance relatives aux sinistres du gymnase des Buclos et de la bibliothèque Simone Lagrange.

Nature (libellé)	CA 2017	CA 2018
REVENUS DES IMMEUBLES	1 279 677,21 €	1 204 533,79 €
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE (dont prime assurance)	706 111,45 €	96 867,62 €
Total	1 985 788,66€	1 301 431,41 €

Les produits exceptionnels :

Pour 2018, il s'agit principalement de la cession des parts sociales de la SPL Inovaction.

Les produits exceptionnels de 2017 sont constitués principalement par l'application de pénalité de retard dans le cadre de marchés (maintenance ascenseurs par exemple = 33K€)

Nature (libellé)	CA 2017	CA 2018
Produits Exceptionnels (cessions foncières, pénalités,)	60 019,15 €	496 590,92 €

3. Les dépenses de fonctionnement

COMPTE ADMINISTRATIF / BUDGET PRINCIPAL EN M€		CA 2017	CA 2018	VAR CA2017/ 2018
FONCTIONNEMENT				
Charges de personnel et frais assimilés	rémunération, cotisation, assurance du personnel	17,26	16,85	- 2,3%
Charges à caractère général (services et fournitures)	frais de fonctionnement courant : restauration scolaire, ouvrages bibliothèques, produits d'entretien, maintenances, fluides...	4,83	4,71	- 2,6%
Autres charges : Contingents et subventions dont péréquation	participations obligatoires, subventions dont versement au CCAS	2,61	2,44	- 6,3%
Charges exceptionnelles et provisions	admission en non-valeur, réduction taxe urbaine et RODP	0,01	0,01	0,0%
TOTAL DEPENSES REELLES (hors charges financières)		24,71	24,02	- 2,8%
Frais financiers	charges - produits financiers	0,69	0,54	- 21,7%
TOTAL DEPENSES REELLES (avec charges financières)		25,40	24,56	- 3,3%

Le montant total des charges réelles de fonctionnement atteint 24,56 M€ (et 24,02 M€ hors charges financières) soit une baisse de 840 K€ entre les deux exercices. Avec les charges financières et les mouvements d'ordre touchant cette section, les dépenses totales de fonctionnement s'affichent à 25,96M€.

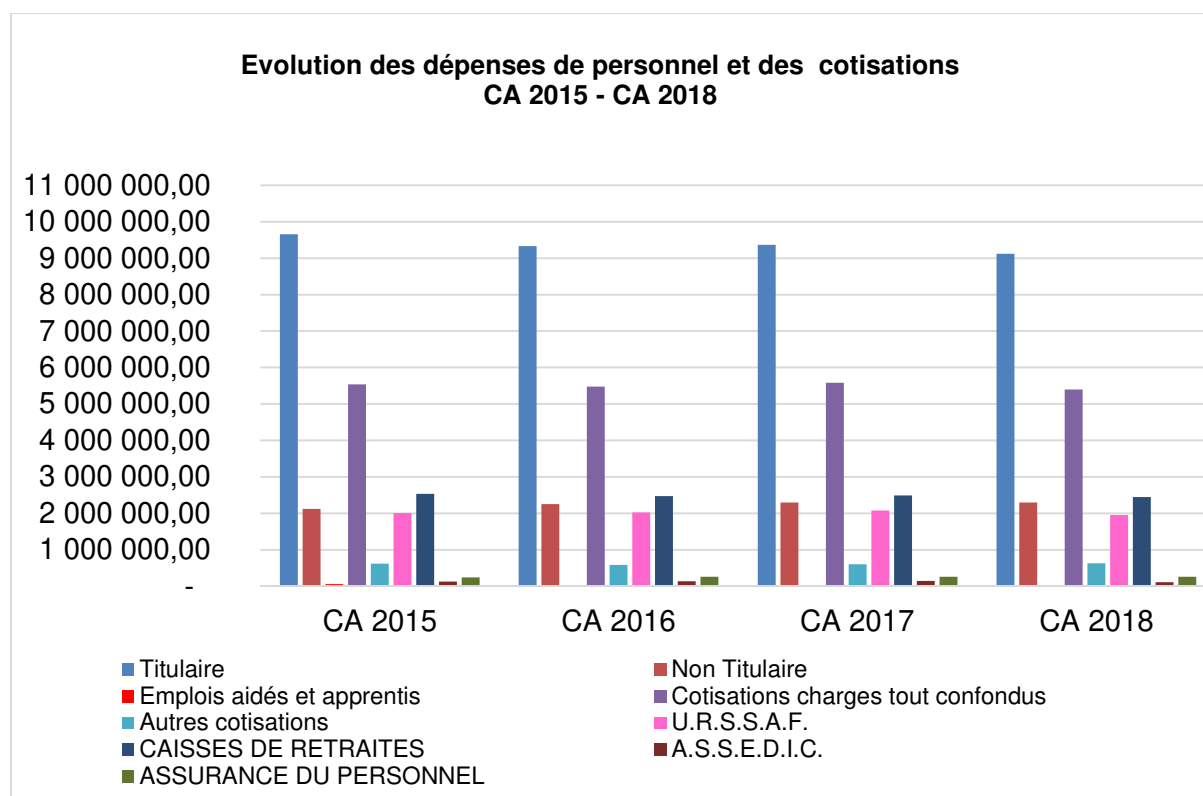
Le poste de **charge de personnel** : 16,85M€ (en baisse de -400 K€ par rapport au CA 2017), Cet écart est le reflet d'une évolution maîtrisée en lien avec la hausse des traitements et des cotisations employeurs (causes exogènes).

L'institution poursuit ses **efforts de gestion** des services. Adapter au fur et à mesure les effectifs aux besoins des services constitue une des priorités de la commune. Cette tendance doit se poursuivre sur les prochaines années mais comme de nombreuses collectivités.

L'année 2018 n'a pas été impactée par des mesures gouvernementales masquant les efforts de gestion prévisionnelle des emplois et compétences mise en œuvre par la collectivité.

La baisse observée est la conjonction de plusieurs facteurs endogènes et exogènes :

- Le point d'indice n'a pas augmenté en 2018
- La mise en place du RIFSEEP (+ 58 K€)
- Le jour de carence (-27 K€)
- Le non remplacement automatique et l'effet Noria (-500 K€)
-



EVOLUTION DES EMPLOIS BUDGETES AU 31/12/N :

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	delta 2017/2018	<i>observation CA 2018</i>
Emplois budgétaires à temps complets <u>et</u> non complets (=supports de poste hors emplois fonctionnels)	535,00	540,00	5,00	<p>CA 2018 : + 5 postes par rapport à 2017 :</p> <p>-3 postes pour mutation sans remplacement</p> <p>-7 postes pour départ à la retraite sans remplacement</p> <p>+2 création de poste de placier-ASVP (remplacement poste horaire)</p> <p>+6 postes d'APU polyvalente en petite enfance (accroissement d'activité et remplacement poste horaire)</p> <p>+4 postes d'agent social polyvalente en petite enfance (accroissement d'activité et remplacement poste horaire)</p> <p>+1 poste d'adjoint technique en petite enfance (accroissement d'activité et remplacement poste horaire)</p> <p>+1 poste de cuisinière (accroissement d'activité)</p> <p>+1 poste de gestionnaire logement (recrutement suite disponibilité)</p>
Effectif pourvus sur emploi budgétaires en ETPT (équivalent temps plein travaillé)	394,40	413,19	+18,79	En lien avec la mise en place des contrats mensuels à la place des contrats horaires

Les charges à caractère général de services et fournitures (4,71M€) regroupent les achats de biens et de services correspondant aux dépenses de gestion courante de la collectivité. Les effets de la métropolisation et la réorganisation de certains services qui a suivi, alliés au travail quotidien et rigoureux des gestionnaires de crédits permettent aujourd'hui d'afficher une baisse de 3% par rapport à 2018. Le taux de réalisation par rapport au budget primitif est de 90%.

Les **autres charges de gestion courante** (2,44 M€), sont également marquées par une baisse.

Elles couvrent essentiellement les subventions aux associations et au CCAS. Ainsi, le volume des subventions de fonctionnement aux associations est relativement stable (865K€) par rapport à 2017, il diminue du fait du transfert de la compétence emploi (subvention mission locale). 95 associations (dont COS) sont ainsi soutenues financièrement et/ou matériellement grâce à des mises à disposition gratuites de salles, de véhicules, matériels, personnel.... Dix associations sportives et culturelles ont perçu des subventions exceptionnelles sur projet à hauteur de 10 625€. Les subventions les plus importantes sont celles versées à :

- Horizons : 400 K€

- COS : 285K€ (RIE, activités, CV)
- AFM : 85K€
- EMGB : 74K€

La ville, dans le cadre de sa politique sociale poursuit son appui soutenu au fonctionnement du CCAS à hauteur de 710K€.

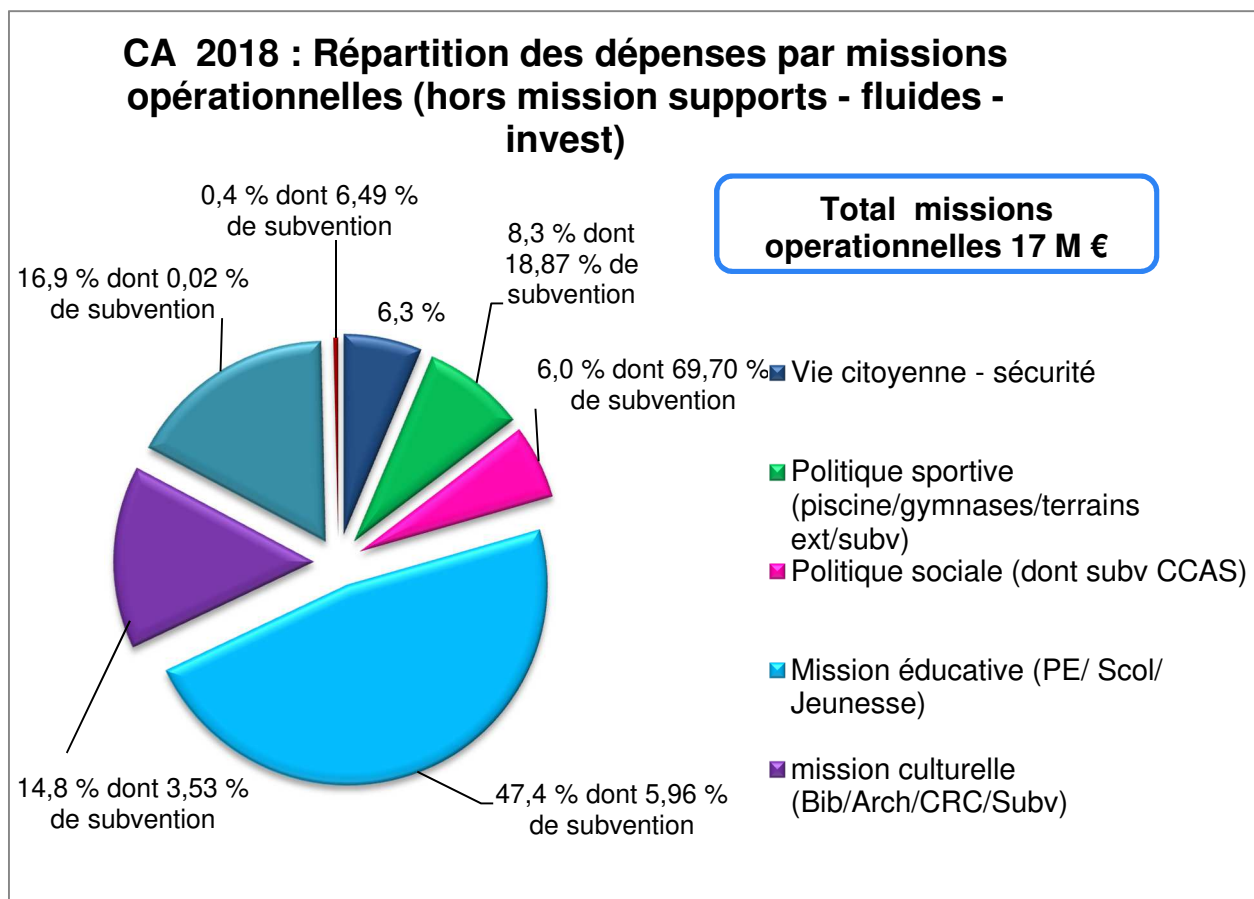
Les « contingents et participations obligatoires » qui regroupent les contributions aux syndicats intercommunaux connaissent également une baisse de 48 K€. Cette baisse touche particulièrement les participations du SITSE Les autres dépenses de gestion courante regroupant des dépenses comme les pertes et créances irrécouvrables, les indemnités et frais de mission des élus passent de 113K€ à 186K€.

Les charges financières baissent progressivement en lien avec le profil d'amortissement de la dette et des taux d'intérêts bas.

Enfin, les **dotations aux amortissements** des immobilisations s'élèvent à 914 K€ (1 093 K€ en 2017) et constituent un autofinancement obligatoire permettant de financer une partie des dépenses d'investissement. Sont amortissables les biens meubles autres que les collections et œuvres d'art, les biens immeubles productifs de revenus, les immobilisations incorporelles (frais d'études,...).

4. Evolution de la situation financière et des ratios financiers

Le graphique ci-dessous répartit les dépenses par missions opérationnelles. La mission éducative conserve la plus grande part.



L'exercice 2018 dégage un résultat courant de fonctionnement de 3 842 K€ (2017 = 4 285K€).
 Signe d'un niveau d'épargne élevé, ce résultat contextuel a permis de ne pas lever d'emprunt
 nouveau, et favorise compte-tenu des modifications des équilibres financiers, le maintien d'un
 niveau de service public de qualité et de s'adapter structurellement.

Les ratios sont des indicateurs mais qu'il faut remettre dans un contexte :

Ratios	CA 2017	CA 2018	Moyennes nationales de la strate 2018 population 2016
dépenses réelles de fonctionnement/pop	1 424 €	1 383€	1 107 €
produits des impositions directes/population *	831 €	859 €	567 €
recettes réelles de fonctionnement / population	1 696 €	1 679 €	1 299 €
dépenses d'équipements brut/population	174 €	341 €	247 €
encours de dette/population	801 €	683 €	931 €
DGF/population	2 €	0 €	190 €
dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	68,07%	68,62%	58,80%
coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (3 taxes)**			nd
dépenses de fonctionnement et remb de dette en capital / recettes réelles de fonct.	94,66%	89,55%	92,30%
dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	10,26%	20,30%	19,00%
encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	47,22%	40,68%	71,70%

(*)La commune présente un produit moyen par habitant sensiblement plus important que la moyenne nationale, du fait de l'existence de constructions à fortes bases

(**) Mesure le niveau de pression fiscale exercée par la collectivité sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique

5. Les ressources d'investissement

COMPTE ADMINISTRATIF / BUDGET PRINCIPAL EN M€		CA 2017	CA 2018	VAR CA2018/ 2017
INVESTISSEMENT				
Recettes d'investissement hors emprunt	FCTVA, TA, excédents de fonctionnement capitalisé	4,21	5,00	19%
Autorisation d'emprunt	Autorisation d'emprunt	0,00	0,00	

Les recettes (financement propre d'investissement hors dotations aux amortissements) s'élèvent à 5 M€ contre 4,21M€ en 2017. Les versements de la taxe d'aménagement ont été particulièrement élevés pendant 2 ans (retards importants dans le recouvrement de cette taxe), l'année 2018 est marquée par une baisse sensible (-225 K€).

A noter : la taxe d'aménagement était un sujet en discussion avec Grenoble Alpes Métropole dans le cadre de l'établissement d'un Pacte Fiscal et Financier (PFF). Ce sujet semble être mis de côté compte-tenu du non aboutissement du PFF. La répartition de son montant entre les 2 collectivités est un enjeu pour la commune de Meylan.

Cette ligne couvre également les excédents de fonctionnement capitalisé : 4,2 M€ en 2018 (3,3 M€ en 2017)

Le volume des recettes consacrées aux **opérations de dettes** retrace pour l'année 2018 :

- mobilisation d'emprunt nouveau : 0K€ pour la 5eme année consécutive (volonté de la commune de se désendetter).

On peut constater que le ratio de désendettement de la commune s'établit à 2,5 ans au 31/12/2018. La commune pourrait donc rembourser la totalité de sa dette en moins de 3 ans, sous réserve d'y consacrer la totalité de l'épargne dégagée. Pour mémoire, on considère qu'une capacité de désendettement supérieure à 15 ans illustre une solvabilité restreinte.

Pour rappel : Les actions sur contrats d'emprunt de type Revolving

Les contrats de type Revolving signés par la ville en 2009 et 2011 sont des produits de « concours de crédits » sans dates limites de tirage, donc sans dates limites de consolidation.

Cette disposition (absence de bornage) donne à ces outils de financement une souplesse propice à la gestion active de dette.

Ces outils sont gérés comme des emprunts assortis d'une option sur ligne de trésorerie et non comme des emprunts consolidés.

Les dates d'amortissement « In fine » des tirages sont à surveiller. Pour lisser au mieux les charges d'amortissement, il est nécessaire certaines années de lancer des opérations de gestion active de dette avec des flux sortant et entrant. Ces opérations n'ont pas été utiles en 2018.

6. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement au cours de l'exercice 2018 se présentent ainsi :

Dépenses d'investissements en euros	CA 2017	CA 2018
Dépenses d'équipements réelles	2 510 912,51	2 558 963,92
Subventions d'équipements	319 891,33	538 345,94
Total dépenses d'équipements	2 830 803,84	3 097 309,86
Emprunts et dettes assimilées (ch/16)	3 725 191,33	2 131 933,45
Total dépenses financières	3 725 191,33	2 131 933,45
Total dépenses réelles d'investissements	6 555 995,17	5 229 243,31

Le volume global d'équipement passe de 2,83M€ à 3,09M€ sans compter les reports en hausse.

SYNTHESE DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)		
	Répartition des principaux investissements - en euros	CA 2018
Patrimoine bâti	gros entretien dont travaux CPE travaux contrôle d'accès, gestion intrusion travaux accessibilité	496 340,80
Espaces extérieurs et paysagers	travaux dans les cimetières, aires de jeux, travaux d'aménagement urbain dont éclairage public, VRD Mobilier urbain, participation travaux Symbhi autres : ENS Taillat,	397 733,44
Foncier	acquisition foncière (ASPTT) subvention logements aidés	1 141 876,12
Systèmes d'informations et solutions numériques	téléphonie, matériel, réseaux, applicatifs métiers,... Numérisation archives des actes administratifs Site internet Système radio Interconnexion des bâtiments communaux	341 328,19
Moyens logistiques	achats de véhicules, matériel CT avis d'appel public à la concurrence matériel et mobilier	116 167,70
Contribution d'investissement Métropole		102 499,00
Projets structurants	Restaurant Ht Meylan vidéo protection, redynamisation Ht Meylan Plan de prévention risques attentat jardins des Aiguinards regroupement des crèches,	501 364,61
		3 097 309,86

7. L'encours de la dette

Les emprunts du budget principal

La dette communale diminue au rythme du remboursement annuel des emprunts. L'absence d'emprunt nouveau entraîne cette année encore une **baisse du stock de dette** en raison de l'amortissement contractuel qui s'élève à 2,13 M€ pour l'exercice 2018.

Aucun emprunt nouveau n'a été contracté depuis 5 ans.

L'encours de la dette s'élève ainsi au 31 décembre 2018 à 12,13 M€ contre 25,33 M€ fin 2012. La dette a été réduite de moitié en 6 ans.

Face à la nécessité de réduction de la dette publique et d'effort au redressement des comptes au niveau national, cette situation donne à la ville une marge de manœuvre plus confortable.

En dépense, les opérations de dette retracent principalement les mouvements consacrés au remboursement du capital de la dette. Pour 2017 ce montant s'élevait à 3,73M€ incluant le remboursement anticipé de l'emprunt n°180 au crédit foncier à hauteur de 1M€ + le remboursement de l'opération de tirage sur ligne de trésorerie (n°178-4) à hauteur de 500K€ soit un amortissement net de 2,3M€ (hors remboursement anticipé). Pour 2018, l'extinction de la dette s'affiche avec une baisse de 2,13 M€ en amortissement.

Un encours contracté auprès de la Caisse d'Épargne est arrivé en fin de vie en 2018. Mis à disposition pour un montant de 2,5 M€ le 27/12/2002 pour les besoins de financement des investissements, cet emprunt a toujours été classé 1 A, avec :

- un taux fixe de 4,49%
- un amortissement constant
- une périodicité trimestrielle

Le coût total de cet encours est de 857 K€ soit +34% du montant emprunté réparti sur 15 ans.

Le **ratio de désendettement** de la ville passe de 2,77 ans pour 2017 à 2,5 ans pour 2018

L'encours de dette/ population est de 683 € (contre 801 € en 2017) alors que la moyenne nationale de collectivité de même strate se situe à 931 €.

Fin 2018, 99,16 % de la dette est classé 1 A, avec un seul encours de 101 K€ classé 1-B qui arrive à échéance en 2018 sans risque de passage de barrière.

A noter : La dette de la ville est donc entièrement sécurisée avec 2 encours servant d'outils de gestion : les encours revolving

La garantie des emprunts

La loi de finance 2018 ayant impacté le budget d'exploitation de la société ACTIS OPH, un avenant de réaménagement n° 81761 a été acté avec la Caisse des Dépôts et Consignations. La ville a confirmé son rôle de garant pour une durée d'amortissement passée de 23 à 33 ans, pour 1,35 M€.

La garantie de la dette actée en 2013 pour la SPLA est portée par la ville dans l'attente du transfert à la Métropole.

8. Résultats et épargnes du budget ville

COMPTE ADMINISTRATIF / BUDGET PRINCIPAL EN M€		CA 2016	CA 2017	CA 2018	VAR CA2017/ 2016
FONCTIONNEMENT					
Impôts et taxes	contribution directe + fiscalité transférée (FNGIR) +fiscalité indirecte (AC, DSC, autres taxes..)	22,97	23,23	23,36	0,6%
Dotations et subventions	DGF+ compensation fiscale+ DCRTP+CAF+ autres collectivités	2,99	2,54	2,38	-6,6%
Autres recettes d'exploitation	revenus immeubles, atténuation de charges, produit des services, produits des cessions d'immobilisations...	4,03	4,42	4,07	-7,9%
TOTAL RECETTES REELLES		29,99	30,19	29,81	-1,3%
Charges de personnel et frais assimilés	rémunération, cotisation, assurance du personnel	17,09	17,26	16,85	-2,3%
Charges à caractère général (services et fournitures)	frais de fonctionnement courant : restauration scolaire, ouvrages bibliothèques, produits d'entretien, maintenances, fluides	5,00	4,83	4,71	-2,6%
Autres charges : Contingents et subventions dont péréquation	participations obligatoires, subventions dont versement au CCAS	3,19	2,61	2,44	-6,3%
Charges exceptionnelles et provisions	admission en non -valeur, réduction taxe urbaine et RODP	0,13	0,01	0,01	0,0%
TOTAL DEPENSES REELLES (hors charges financières)		25,41	24,71	24,02	-2,8%
Frais financiers	charges - produits financiers	0,81	0,69	0,54	-21,7%
TOTAL DEPENSES REELLES (avec charges financières)		26,22	25,40	24,56	-3,3%
EPARGNE DE GESTION COURANTE (retraitée)	Recettes Réel.Fonct - Dép Réel. Fonct hors frais fin et Rec et Dep exceptionnelles	4,57	5,48	5,79	5,7%
Frais financiers (charges - produits financiers)		0,81	0,69	0,54	-21,7%
EPARGNE BRUTE retraitée	Epargne de gestion courante retraité - Frais fin	3,76	4,79	5,25	9,6%
INVESTISSEMENT					
Remboursement capital de la dette	Amortissement (Pas de remboursements anticipés)	2,83	3,73	2,13	-42,8%
EPARGNE NETTE retraitée	Epargne brute retraité - remb capital de la dette	0,93	1,06	3,12	193,3%
Dépenses d'investissement hors dette	Immobilisations incorporelles, subventions d'équipement versées, immobilisations corporelles, immobilisations en cours	2,17	2,83	3,10	9,4%
Recettes d'investissement hors emprunt	FCTVA, TA, excédents de fonctionnement capitalisé	5,04	4,21	5,00	18,9%

Les remboursements anticipés d'emprunt en 2016 (513 K€) et en 2017 1 4976 K€) avaient affecté l'épargne nette retraitée.

En 2018 une forte augmentation s'affiche en raison d'une recette exceptionnelle de 486 K€ et aucun remboursement anticipé en complément des amortissements contractuels.

II. Les budgets annexes : Inovalée, le Bas Charlaix

1. Le Budget annexe Inovalée

Pour rappel, la volonté politique de :

- afficher et valoriser clairement la volonté communale de redynamisation certains secteurs
- proposer une porte d'entrée unique et opérationnelle aux partenaires et industriels existants et potentiels, faciliter et coordonner les démarches des investisseurs,
- compléter, sur le volet aménagement et immobilier, le travail de l'association Inovalée
- assurer une meilleure réactivité sur les différents dossiers
- assurer un portage foncier des tènements mis en vente dans les zones prioritaires

La collectivité a également défini quatre secteurs prioritaires d'intervention : Malacher Sud, Malacher Nord, Taillefer et Mini-Parcs.

Un budget annexe qui s'impose car :

La vocation de ce budget est de déterminer le prix de revient des terrains aménagés et, par comparaison de celui-ci avec leur prix de vente, le gain ou la perte de la commune. La création, compte tenu de l'objectif de départ (acheter et revendre vite pour lancer une dynamique dans la zone), s'impose alors à la collectivité pour les raisons suivantes :

1. La nécessité de connaître le coût final de l'opération : le budget annexe qui retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement permet de déterminer la perte ou le gain financier réalisé par la collectivité.
2. Une obligation fiscale : dès lors qu'il y a assujettissement à la TVA, il est nécessaire de tenir une comptabilité dédiée à ces opérations de portage foncier.
3. Une comptabilité particulière : la comptabilité des stocks de terrains différente de la comptabilité classique d'un budget communal.

Le résultat de l'exercice 2018, sans encours de dette et nécessité de recourir à de l'emprunt, dégage un déficit global de -34 K€ contre -169 K€ en 2017, qui se décompose comme suit :

EN EUROS	Dépense	Recettes	Résultat/Solde
Section exploitation	187 548,20	187 548,20	0,00
Section investissement	6 496,59	141 756,87	135 260,28
001 Solde d'investissement 2017	169 646,17		-169 646,17
TOTAL	363 690,96	329 305,07	-34 385,89

La section fonctionnement = 0 K€ s'expliquant essentiellement par :

- Les produits de gestion courantes à hauteur de 181K€
- Les produits exceptionnels à hauteur de 7 K€ (dégrèvement taxe foncière)
- Les charges à caractère général (aménagement, entretien de bâtiments, charges locatives, frais d'actes, ..) pour un montant de 46K€

La section d'investissement = 135 K€. Les recettes de fonctionnement (loyers) ont permis de diminuer le déficit d'investissement par le jeu des écritures d'ordre. Le stock (en section d'investissement) est minoré des recettes annuelles de fonctionnement.

2. Budget annexe – Bas Charlaix

Ce budget est mis en sommeil depuis 2009.

La reprise de stocks de terrains est toujours valorisée à 1,122 millions d'euros.

CA 2018 EN EUROS	Résultat/Solde
Fonctionnement	0,00
Investissement	0,00
001 Solde d'investissement 2017	-212 723,63
002 Résultat reporté d'exploitation 2017	-0,01
TOTAL	-212 723,64

III. Résultat de clôture consolidé

Le **résultat de clôture consolidé**, à savoir le **résultat de clôture du budget principal et des 2 budgets annexes** (Bas Charlaix et Inovallée), section fonctionnement et investissement, reports et reprise des résultats de l'année précédente inclus, est **excédentaire de 1, 335 M€**.

	RESULTATS CONSOLIDES 2018 en M€			
	BP ville	BA Bas Charlaix	BA Inovallée	TOTAL
le réalisé (réel + opé d'ordre)	5,382	-0,213	-0,034	5,135
les reports (reste à réaliser en n+1)	-3,780	0,000	0,000	-3,780
résultats de clôture reports inclus	1,602	-0,213	-0,034	1,355